
Adresse de la société populaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) qui engage la Convention à rester à son poste et offre des effets et l'argenterie de son église, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) qui engage la Convention à rester à son poste et offre des effets et l'argenterie de son église, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 373-374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30847_t1_0373_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

[Montdidier, s. d. *Au repr. Bézard*] (2).

« Citoyen,

Chaque individu de la République se doit à sa prospérité et doit tout sacrifier pour l'assurer. J'ai satisfait aux devoirs de la nature et je me vois renaître dans mes petits-enfants. Ma médiocre fortune a été employée à les élever pour la Patrie ; mon fils a fait les campagnes de la Belgique et s'est trouvé à l'affaire de Bavay, une maladie de langueur le mine sourdement, et le rend nul pour la République. Je perdis ma femme il y a deux ans, et, dénué de moyens de vivre à l'âge de 60 ans, j'embrassai la prêtresse et j'obtins une cure. Je ne tardai point de remettre mes lettres de prêtresse et je fus le premier de mon district.

La loi accorde aux prêtres sexagénaires une pension de 1 000 l. et elle m'est acquise comme ayant rempli en honnête homme les devoirs qu'elle impose.

Avant d'être ministre du culte catholique j'étois patriote et cette qualité ne m'a pas abandonné et je m'en sers aujourd'hui pour renoncer à la pension qui m'est due et en faire offrande à la Patrie ; Puisse mon exemple échauffer le cœur des froids égoïstes plus riches que moi ; c'est le denier de la veuve. En abandonnant ma pension, il ne me reste que le plaisir bien pur pour un républicain de tout sacrifier pour l'affermissement de ma chère Patrie. Mon action armera contre moi l'envie, mais je ne crains pas ses traits, il ne blessent pas le cœur d'un honnête homme.

Je demanderais que la Convention transmitt ma pension au premier sans-culottes qui arrachera la première pierre de la Bastille de l'orgueilleuse et traîtresse Albion. C'est le seul moyen d'assurer notre indépendance, et c'est sur cette pierre qu'il faudra graver les droits de l'homme du peuple anglais. Si je vois mon vœu accompli, mon âme sera satisfaite et j'aurai assez vécu.

Salut et fraternité. »

BOUCHER.

58

François Coupigny, officier invalide ; Jean-Baptiste Gomigeon, aussi officier invalide, qui ont perdu, l'un et l'autre, un bras à la bataille de Jemappes, demandent la permission d'aller rejoindre leurs frères.

Renvoi au ministre de la guerre (3).

59

Un citoyen du 93^e régiment à l'armée du Rhin fait un don de 10 l. pour les frais de la guerre. Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 227. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) C 294, p. 971, p. 8.

(3) P.V., XXXIII, 227.

(4) P.V., XXXIII, 227 et 495. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

60

La société populaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, engage la Convention à rester à son poste : elle offre 38 chemises, 24 paires de bas, et l'argenterie de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Aubin-sur-Gaillon, s. d. A la Conv.*] (2).

« La Société populaire des sans-culottes de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, district de Louviers, vient de déposer sur l'autel de la Patrie, 38 chemises, 24 paires de bas, produit d'une collecte faite dans son sein, pour le service de nos frères d'armes.

Ce don patriotique, dans une Société composée de 150 membres, considéré en lui-même ne paraîtra pas sans doute d'un grand prix, il est cependant proportionné à ses facultés, et aux yeux du sage, le denier de la veuve n'a-t-il pas son mérite.

Nous vous apportons aussi toute l'argenterie du ci-devant temple de l'erreur et du fanatisme, que le conseil général de notre commune a destiné aux besoins de la République, tel est son vœu.

Législateurs, le villageois, le moins fortuné peut-être, sait faire des sacrifices quand il s'agit de briser ses fers, de recouvrer ses droits naturels et imprescriptibles.

Déjà l'arbre de la Liberté s'élève de toute part dans nos champs sur les débris du despotisme, bientôt les pères et les enfants viendront se reposer à l'ombre bienfaisante de ses rameaux.

En vain l'aristocratie expirante dans le délire de son agonie tenterait-elle encore, par quelques manœuvres souterraines, d'en altérer la sève. Jamais elle ne pourra ni les renverser ni les détruire, ses ressources sont épuisées et ses projets sont anéantis. Arbre chéri, tu triompheras de ses efforts impuissants, ta force est dans nos bras, tes racines sont dans nos cœurs.

Le moment approche de porter le coup exterminateur aux despotes nos injustes persécuteurs, de purger le territoire national des hordes de leurs satellites qui le souillent, et de reprendre le peu de nos places fortes que la trahison ou l'impéritie de nos chefs leur ont livrée.

Une expédition aussi décisive demande de véritables soldats, de vrais sans-culottes. Législateurs, où trouverez-vous la majeure de tels hommes faits pour combattre et résister, pardonnez au zèle qui nous anime ; sera-ce dans ces maisons de jeu et de plaisir, séjour des excès où nous voyions naguère des groupes nombreux de valets lâchement oisifs, aussi désœuvrés, aussi amollis que les maîtres qu'ils servaient.

Sera-ce chez ces vils égoïstes qui déchirent le sein de la patrie en spéculant sur les objets les plus chers à notre existence qui jouissent en secret des maux qu'ils veulent nous faire souffrir, eh ! qu'est-ce qui ignore que ce sont là les ennemis secrets, mais les plus dangereux de notre révolution. O France, O ma Patrie, si

(1) P.V., XXXIII, 227-28. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1193.

(2) C 294, pl. 971, p. 6.

tu n'avais jamais eu d'autres défenseurs, il y aurait longtemps que le duc d'York, Brunswick et Cobourg, auraient divisé ton Empire et partagé les dépouilles. Mais nous osons le dire, c'est sous nos toits champêtres, où le chaume nous couvre que la nature les enfante ; c'est là qu'un travail assidu, qu'une nourriture simple et frugale, que des mœurs pures et innocentes forment ces tempéraments nerveux en état de soutenir le choc d'une bataille, de supporter avec patience la faim, la soif, la nudité, les rigueurs des saisons, l'intempérie des airs et d'affranchir la mort même au milieu des plus grands dangers, avec cette intrépidité qui plus d'une fois a étonné nos généraux, ceux même de nos ennemis. 42 jeunes gens de la 1^{re} réquisition vont se rendre sur nos frontières, il leur tarde de partager la gloire de leurs compatriotes, à la voix de la patrie en danger, la seconde se lève, s'arme et brûle du désir de voler au champ de l'honneur, dut l'Europe entière, s'armer contre nous, nous voulons être libre eh bien nous le serons, liberté, égalité ou la mort, voilà le serment Montagne éternelle, c'est sur toi que repose la destinée de la France, peut-être celle du monde entier. Redouble de zèle et de courage, s'il est possible, apprendis à l'univers étonné que tu fis le bonheur des peuples et conquis ta liberté.

Le succès de nos armes prouve la bonté de notre cause et nous garantit de nouveaux triomphes, poursuis le cours de tes victoires, crains de t'endormir sur tes lauriers, point de trêve, point de paix, que tu n'ayes terrassé le dernier des tyrans, tu as sauvé le vaisseau de la République, à travers les écueils et les rochers, parmi les flots et les orages de l'inconstance humaine. Prêt à rentrer dans le port en abandonnerais-tu le gouvernail à des mains étrangères ? Reste donc à ton poste, c'est le vœu de la Société dont nous sommes ici les organes, c'est celui que notre commune prononça solennellement dans l'assemblée générale du canton, où l'arrêté liberticide de notre ancien département fut frappé d'anathème.

La même Société qui nous a députés vers vous demande aussi que les biens des riches incarcérés soient mis sous la main de la Nation; elle croit cet objet digne de l'attention de l'auguste assemblée où j'ai l'honneur de paraître. Elle le soumet aux lumières de votre sagesse. Nous mettons aussi sous les yeux de la Convention que les prêtres qui n'ont pas abdiqué l'erreur du fanatisme soient privés de leur traitement. Vive à jamais la Convention et ses augustes représentants. Vive, vive la liberté et la sainte Egalité, Vive la Montagne, Vive la République. »

BOURDON (*présid.*), DELAIGUE (*secrét.*), LEMAITRE (*vice-présid.*), Pierre BOURDON, SOLLIER, BOURDON, GRATEAU, CHANDELLIER, LOUIS GRATEAU, LOUIS REMONT, Ch. LAUCAILLIER, HARDOUIN, Ch. GRATEAU, J.-B. TROUSSEY, P. CLEUSSE, P.-J. HAIZE, F. COMCON, Et. REGISTRE, SAUNIER, Th. LE BAILLY, FILHIATRE, JOSSE BOURDON, Gille ALEXANDRE, P. JOYEDAUX, Jacques HAIZE, GEORGES, LITTÉE, P. ALLINNE, Léonard THIBOUT, Jos. MOREL, Louis COQUEREL, ALISON, Germain DROUET, RENARD, P. DOGUET, Jacques CHAMBRY, FLEURY, Jacques COUSIN, MOREL, Victor ÉVARD, CREPEL.

61

Les citoyens de la commune d'Ozouer-le-Voulgis annoncent qu'elle a été une des premières communes à envoyer son argenterie, ses cloches au district, et ses enfants pour défendre la patrie : elle a besoin de subsistances et en demande.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public, section des subsistances (1).

62

La commune de Bu, district de Dreux, département d'Eure-et-Loir, envoie de nouvelles dépouilles du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bu, s. d.] (3).

« Aux c^{ns} députés de la Convention nationale,

La commune de Bu, chef-lieu de canton, district de Dreux... vous a envoyé l'argenterie de la ci-devant église. Elle avait cru vous envoyer le tout, mais les secrets du fanatisme avaient caché ce que je vous dépose aujourd'hui, ce qui vous fait voir que le fanatisme est maintenant mort pour toujours chez nous.

La commune félicite la Convention de son énergie qu'elle a journellement contre tous les ennemis de la République. Elle la félicite aussi d'avoir augmenté le nombre des patriotes en rendant les gens de couleur, qui sont nos frères, libres. »

LOISEAU (*maire*), PRUNIER (*off. mun.*),
MARTIN, GUIARD.

63

Un membre [TAILLEFER] fait part à la Convention de la pétition du général Nucé (4), Suisse de nation, destitué par les représentants du peuple : il est à Cahors, où il manque de tout; il ignore les motifs de sa destitution (5); il les a demandés aux ministres et à la Convention, et sollicite une réponse qu'il n'a pu obtenir jusqu'ici (6).

Le général de brigade Nucé se présente à la barre (7).

(1) P.V., XXXIII, 228. B^{ns}, 23 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 228. B^{ns}, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl.); *Ann. patr.*, p. 1959.

(3) C 294, pl. 971, p. 9. La p. 10 est le reçu du magasin g^{al} pour « une petite custode et un « flacon aux huiles ».

(4) Et non Mussey. Le p.-v. a indiqué deux affaires au lieu d'une. Selon l'une le général se présente en personne à la barre ; selon l'autre c'est « un membre » qui a attiré l'attention sur la pétition.

(5) Et non « détention » (voir minute).

(6) P.V., XXXIII, 228. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 2). Mention dans *J. Sablier*, n° 1193 ; *J. Mont.*, p. 955 ; *C. univ.*, 24 vent.

(7) P.V., XXXIII, 228. Il existe une confusion au